

# ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANTS DE PORTE ET CANIVEAUX



Votre municipalité vous invite à faire un effort collectif et citoyen afin de maintenir notre village propre et accueillant. Dans cet objectif, il est demandé à chacun d'entre vous, propriétaire ou locataire, d'entretenir trottoirs, devants de porte et caniveaux sur toute la longueur de votre habitation et en toute saison.

**Agissons ensemble pour préserver notre cadre de vie**

**LE NETTOYAGE COMPREND**  
~BALAYAGE  
~DÉSHERBAGE  
~DÉMOUSSAGE  
~DÉNEIGEMENT  
~RAMASSAGE DE FEUILLES



Depuis le 1er Janvier 2017, la loi interdit d'utiliser des produits phytosanitaires, l'entretien doit donc se faire de façon naturelle, soit par arrachage, binage ou encore avec de l'eau chaude.

**L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE EST L'AFFAIRE DE TOUS**